Jumelage « Implementation and development of monitoring and auditing e-commerce function within Croatian Tax Administration (CRO E-COM) »
- Croatie -

Appel d'offres

FICHE DE POSTE

Mission d'interprétation Anglais/Français-Croate

Description de la fonction

Dans le cadre du programme d'aide à la transition de l'instrument de pré-adhésion (IPA) financé par l'Union européenne, Expertise France (Agence Française d'Expertise Technique Internationale) est en charge de la mise en œuvre administrative et budgétaire du jumelage court *« Implementation and development of monitoring and auditing e-commerce function within Croatian Tax Administration (CRO E-COM) ».* A cette occasion, EF recrute un interprète pour des missions court-terme d'interprétariat Anglais/Français-Croate pour ce jumelage institutionnel européen entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) française et la *Croatian Tax Administration*.

Fonctions principales

- ✓ Interprétation consécutive/simultanée lors de réunions en comité réduit (2 à 5 personnes).
- ✓ Interprétation consécutive/simultanée lors de réunions plus importantes

Responsabilités

- ✓ Assurer une interprétation Anglais/Français-Croate pour les experts français en déplacement en Croatie, et Croate/Anglais-Français pour les experts croates sur place.

Pré- requis

- ✓ Bilingue croate/anglais/français (interprétation).
- ✓ Diplôme universitaire d'interprétation.
- ✓ Connaissances dans les domaines de la fiscalité et du commerce en ligne serait un plus.
- ✓ Disponible à partir du mois du 1er février 2017 pour plusieurs missions court terme

Date des missions actuellement prévues

- ❖ Mois 1 – Séminaire de lancement (1 interprète pendant 1 jour)
- ❖ Mois 1 - Act. 1-1 (1 interprète pendant 1 jour)
- ❖ Mois 1 - Act. 1-1 (2 interprètes pendant 1 jour)
- ❖ Mois 2 - Act. 1-3 (2 interprètes pendant 1 jour)
- ❖ Mois 3 - Act. 2-2 (2 interprètes pendant 2 jours)
- ❖ Mois 4 - Act. 3-3 (2 interprètes pendant 2 jours pour 2 groupes)
- ❖ Mois 4 - Act. 3-3 (2 interprètes pendant 1,5 jours pour 2 groupes)
- ❖ Mois 4 - Act. 3-3 (2 interprètes pendant 3 jours pour 2 groupes)
- ❖ Mois 5 - Act. 3-4 (2 interprètes pendant 3 jours)
- ❖ Mois 6 – Séminaire de clôture (1 interprète pendant 1 jour)

Disponibilités de l'interprète sur ces périodes sur la base d'un cumul de 16,5 jours minimum de prestations.

Nature contractuelle du travail

- **Activité indépendante sur la base d'un contrat standard de prestation de service.** Par conséquent, l'interprète aura un statut de prestataire de service et sera entièrement responsable du paiement de tous les impôts, taxes, charges et autres obligations, en relation avec son activité dans le cadre de ce projet, qui résultent de la législation en vigueur.

- **Modalités de paiement :** le paiement des honoraires est effectué sur présentation par l'interprète d'une facture en bonne et due forme, accompagnée d'une feuille de temps validée par le conseiller résident de jumelage. Les honoraires sont payés à l'interprète par virements à partir de la France sur son compte en banque. La facturation doit se faire hors taxe.
  Une demande d'exonération de la TVA pour les prestations de services devra être effectuée dans la mesure où ce jumelage est financé par un don de l'Union Européenne.

- **Impôts, taxes, charges sociales :** L'interprète, en tant que prestataire de service, sera entièrement responsable du paiement de tous les impôts et obligations, en relation avec son activité dans le cadre de ce projet, qui résultent de la législation en vigueur, y compris les paiements liés à l'assurance médicale et sociale.

- **Assurances :** L'interprète en tant que prestataire de service, souscrira et maintiendra à ses frais les polices d'assurance en matière de responsabilité civile et professionnelle couvrant les dommages corporels, matériels et/ou immatériels qui pourraient découler de l'exécution des prestations. L'interprète, en tant que prestataire de service, souscrira et maintiendra à ses frais les polices d'assurance couvrant les risques de maladie ou d'accident du travail.

Modalités pratiques

- **Lieu de travail :** *Croatian Tax Administration* - Zabreb. Des déplacements sont à prévoir.
- **Durée de la fonction :** mission court-termes de 1 à 3 jours sur les périodes de missions précitées et éventuellement d'autres dates ultérieures pendant toute la durée du jumelage (fin du jumelage en juin 2017)
- **Date de démarrage envisagé** : 1er février 2017
- **Tarif des prestations proposé** : 300 € / journée travaillée

Comment candidater ?

- **Date limite de réception des candidatures :** 26 janvier 2017
- **CV + lettre de motivation en français à envoyer par email exclusivement à :** david.gilles@finances.gouv.fr et à florian.bonnin@expertisefrance.fr
- **Sélection :** Les candidats et candidates sélectionnés sur CV seront invités à un entretien.